



Règlement interne 2012

Préambule

Le présent règlement est spécifique à la Fondation des Centres de Vie Infantile La Ruche, et s'entend en complément du règlement du Réseau d'Accueil des Toblerones dont elle fait partie.

Fréquentation - modification

<p>Adaptation</p>	<p>Nurseries et Garderies : Minimum 10 jours ouvrables obligatoires, avec augmentation progressive de la fréquentation de l'enfant dans la structure - selon entente avec la structure. Adaptation facturée à 30% de l'écolage mensuel. Rupture éventuelle du contrat pendant le temps d'adaptation : la pension pour les 10 jours d'adaptation est due.</p> <p>Unité d'Accueil pour Ecoliers UAPE Pas d'adaptation</p>
<p>Fréquentation minimum</p>	<p>Nurseries et Garderies 2 demi-journées sur 2 jours différents (ex le lundi matin et mercredi après-midi)</p> <p>UAPE 2 demi-journées avec ou sans repas ou une demie journée avec maximum 2 repas seuls (sur d'autres jours)</p>

Trajets scolaires

<p>Unité d'Accueil pour Ecoliers</p>	<p>Les enfants des CYP2 (3P et 4P) font tous les trajets entre la structure et l'école - sans accompagnant.</p>
---	---



FONDATION DES CENTRES DE VIE ENFANTINE

Hygiène et santé

Les parents sont rendus attentifs au fait que dans toute communauté d'enfants, les maladies contagieuses sont inévitables et cela malgré toutes les précautions prises. Nous demandons aux parents de nous signaler immédiatement lorsque leur enfant a contracté une maladie infantile et/ou contagieuse.

Maladies contagieuses	Sont considérées comme maladies contagieuses les maladies figurant sur la liste des évictions, annexée au présent règlement.
Exclusion de l'enfant pour maladie	Un enfant, malade ou fébrile, quel que soit son âge, n'est pas admis à la Ruche le temps de sa maladie.

Fermetures

<ul style="list-style-type: none">• les 1^{er} et 2 janvier• vendredi saint• lundi de Pâques• jeudi et vendredi de l'Ascension• lundi de Pentecôte• lundi du Jeûne Fédéral• 3 semaines complètes en juillet/août - fixées par le Conseil de Fondation en début d'année• la semaine entre Noël et Nouvel-An <p>Une fermeture exceptionnelle peut être décidée en cas de nécessité sanitaire.</p>
--

Divers

Début de validité du présent Règlement	1 ^{er} août 2009, mise à jour juillet 2012
Modification du présent Règlement	Le présent règlement reste valable sous réserve d'éventuelles modifications. Les parents sont informés par courrier de chaque mise à jour.
For Juridique	Pour tous les conflits qui pourraient découler de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution du présent règlement entre le représentant légal et la Fondation des Centres de Vie Infantile La Ruche, les parties font élection de domicile attributif de For et de Jurisdiction exclusive au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de La Côte à Nyon.
Pertes – vols ou dégâts d'objets	La structure décline toute responsabilité concernant les pertes – vols ou dégâts de vêtements ou objets divers

Annexe II : Recommandations romandes et tessinoises d'éviction (pré/para) scolaire pour maladie transmissible (juillet 2005)

La mission de l'institution est d'accueillir tout enfant dont l'état général le permet. Ainsi, elle fera de son mieux pour accueillir un enfant malade lorsqu'il peut participer normalement aux activités proposées par l'éducatrice. Dans certains cas la contagiosité d'une maladie peut constituer un risque pour le groupe et une analyse de la situation pourrait conduire à une éviction qui aura comme but de protéger les enfants.

Angine non streptococcique (angine virale)	Accueil normal dès que l'état général le permet
Bronchiolite	Accueil normal dès que l'état général le permet
Candidose de la peau et des muqueuses	Accueil scolaire normal
Choléra	De la compétence du médecin cantonal
Cinquième maladie	Accueil normal dès que l'état général le permet
Conjonctivite épidémique	Eviction. Retour selon avis médical spécialisé
Conjonctivite purulente	Accueil scolaire normal
Coqueluche	Eviction. Retour possible dès le 6 ^{ème} jour du traitement antibiotique. Mesures d'accompagnement : contrôler statut vaccinal des enfants, envisager éviction des enfants non vaccinés de la fratrie
Dermatite fessière	Accueil scolaire normal
Diphthérie	De la compétence du médecin cantonal
Etat grippal	Accueil normal dès que l'état général le permet
Faux croup	Accueil normal dès que l'état général le permet
Fièvre de trois jours	Accueil normal dès que l'état général le permet
Furoncle, furonculose	Eviction. Retour possible après 24 heures de traitement antibiotique si l'état de l'enfant le permet

Gale	Accueil scolaire normal si traitement instauré de la part de la famille.
Gastro-entérite : Norovirus en situation d'épidémie authentifiée	Eviction imposée par la sévérité de la maladie
Gastro-entérite : toutes causes	Eviction. Retour possible avant l'arrêt complet de la diarrhée si l'état général de l'enfant le permet et si l'institution peut assurer l'hygiène. Mesures d'accompagnement Hygiène : désinfection des mains (personnel et enfants) est fondamentale
Giardiase	Eviction. Retour possible avant l'arrêt complet de la diarrhée si l'état général de l'enfant le permet et si l'institution peut assurer l'hygiène. Mesures d'accompagnement Hygiène : désinfection des mains (personnel et enfants) est fondamentale
Grippe-influenza	Accueil normal dès que l'état général le permet
Hépatite A	Enfant de moins de 5 ans : Eviction. Retour possible dès le 6ème jour après début de diarrhée et/ou jaunisse. Enfant dès 5 ans : Eviction éventuelle selon état de l'enfant. Retour dès que l'état général de l'enfant le permet
Impétigo staphylococcique	Eviction. Retour possible après 24 heures de traitement antibiotique : Mesures d'accompagnement Hygiène : désinfection des mains (personnel et enfants) est fondamentale. Surveillance active de nouveaux cas
Impétigo staphylococcique (MRSA)	Eviction. Retour selon avis médical spécialisé
Infection digestive : Norovirus en situation d'épidémie authentifiée	Eviction. Retour possible 48 heures après arrêt des symptômes principaux Mesures d'accompagnement Hygiène : désinfection des mains (personnel et enfants) est fondamentale

Lambliaze	Eviction. Retour possible avant l'arrêt complet de la diarrhée si l'état général de l'enfant le permet et si l'institution peut assurer l'hygiène. Mesures d'accompagnement Hygiène : désinfection des mains (personnel et enfants) est fondamentale
Laryngite, laryngotrachéite	Accueil normal dès que l'état général de l'enfant le permet
Molluscum contagiosum	Accueil scolaire normal
Mononucléose infectieuse	Accueil normal dès que l'état général le permet
Muguet	Accueil scolaire normal
Oreillons	Accueil scolaire normal. Mesures d'accompagnement Proposer vaccination aux sujets non vaccinés (vaccination est possible dès l'âge de 6 mois en cas d'exposition en milieux institutionnel)
Pédiculose de la tête	Accueil scolaire normal si traitement instauré de la part de la famille.
Pneumonie	Accueil normal dès que l'état général le permet
Poliomyélite	De la compétence du médecin cantonal
Poux de tête	Accueil scolaire normal si traitement instauré de la part de la famille.
Roséole	Accueil normal dès que l'état général le permet
Rougeole	Eviction. Retour possible dès le 4ème jour suivant le début de l'éruption. Mesures d'accompagnement Proposer vaccination aux sujets non vaccinés (vaccination est possible dès l'âge de 6 mois en cas d'exposition en milieux institutionnel) Déclaration obligatoire au médecin cantonal

Streptocoque – hémolytique groupe A : angine, impétigo, scarlatine	Eviction Retour possible après 24 heures de traitement antibiotique si l'état de l'enfant le permet
Syndrome pied-main- bouche	Accueil normal dès que l'état général le permet
Varicelle	Accueil normal dès que l'état général le permet
Zona	Accueil scolaire normal